

Choix des matières I3

Par **Ju-ent**, le **30/08/2024** à **11:23**

Bonjour,

J'aurai besoin de conseils concernant le choix des matières pour la I3. Je souhaite m'orienter vers un master en droit des affaires ou en droit du numérique.

J'ai déjà choisi en TD droit des sociétés et droit international privé, et sans TD droit public des affaires et RGO.

J'ai une hésitation sur un UE qui comporte: droit du travail/ droit du patrimoine/ droit de l'Union européenne

Il s'agit de ma seconde I3 j'ai validé droit du travail sans TD l'année dernière et j'hésite en matière à TD entre droit du patrimoine et droit de l'UE. J'ai cette hésitation car l'année dernière ça c'était très mal passé en droit du patrimoine et je ne souhaite pas vraiment reprendre cette matière. Toutefois je ne sais pas si elle est indispensable pour mon projet professionnel et je voudrais savoir si je ne peux pas la remplacer par le droit de l'UE.

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/08/2024** à **11:25**

Bonjour

Le droit du patrimoine est effectivement la matière la plus adéquate au vu de votre projet professionnel

Par **Ju-ent**, le **31/08/2024** à **13:45**

Merci pour votre réponse. Mais pensez vous que prendre le droit de l'UE serait vraiment pénalisant pour la sélection en master ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/09/2024** à **08:10**

Bonjour

Tout dépend si vous passez par des entretiens ou non. En effet, s'il y a des entretiens on pourrait vous interroger sur ce choix et il faudra que votre réponse soit convaincante.

Après vu que vous avez pris droit international privé, cela n'est finalement pas si incohérent de prendre le droit de l'UE.

Cela pourrait laisser croire que vous avez un profil internationaliste.